

154273-2026 - Competition

France – Geothermal power station construction work – Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

OJ S 45/2026 05/03/2026

**Contract or concession notice – standard regime - Change notice
Works**

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: Sipperec

Email: juridique@sipperec.fr

Legal type of the buyer: Body governed by public law

Activity of the contracting authority: General public services

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

Description: Le Sipperec se propose de confier à un délégataire la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune Kremlin-Bicêtre. Les principaux objectifs dans le cadre de cette délégation de service public sont d'assurer une alimentation énergétique du réseau de chauffage urbain avec un taux de couverture en Energie Renouvelable (EnR) supérieur à 65%, de manière sécurisée et durable et de proposer un coût de la chaleur compétitif et dont l'évolution sera peu sensible aux évolutions des prix de l'électricité ou des énergies fossiles.

Procedure identifier: 81b20110-0ba7-422e-9429-b2c2dcd7acef

Internal identifier: 26DSP001

Type of procedure: Open

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Works

Main classification (cpv): 45251141 Geothermal power station construction work

Additional classification (cpv): 45232140 District-heating mains construction work, 65400000

Other sources of energy supplies and distribution, 09323000 District heating

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Country: France

2.1.4. General information

Legal basis:

Directive 2014/23/EU

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

Description: Le Sipperec se propose de confier à un délégataire la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune Kremlin-Bicêtre. Les principaux objectifs dans le cadre de cette délégation de service public sont d'assurer une alimentation énergétique du réseau de chauffage urbain avec un taux de couverture en Energie Renouvelable (EnR) supérieur à 65%, de manière sécurisée et durable et de proposer un coût de la chaleur compétitif et dont l'évolution sera peu sensible aux évolutions des prix de l'électricité ou des énergies fossiles. La solution technique envisagée a pour objectif d'assurer durablement un taux de couverture ENR supérieur à 65% quelque soit la période d'exploitation. La volonté du Sipperec et de la ville du Kremlin-Bicêtre est de faire bénéficier dès que possible et durablement, à ses abonnés, du taux de TVA réduit à 5,5 % pour l'ensemble des postes R1 et R2. C'est en cela que la solution technique comprend : la création d'un doublet de géothermie, le déploiement du réseau de chaleur sur la commune, la création et l'adaptation des installations d'appoint secours au gaz et la mise en œuvre d'une pompe à chaleur. Le délégataire aura pour mission d'assurer la fourniture de chaleur aux abonnés dans le respect du principe de continuité du service public et devra, notamment, assurer à ce titre : la conception, le financement et la réalisation des travaux nécessaires à la production thermique comprenant la réalisation d'un doublet de géothermie au Dogger et les installations d'appoint et de secours, la distribution et la livraison de chaleur sur le territoire de la ville Kremlin-Bicêtre, l'exploitation de la production thermique, de la distribution et de la livraison de chaleur, la création et l'extension du réseau de chauffage urbain en permettant le raccordement de nouveaux abonnés, le renouvellement et l'entretien de l'ensemble des ouvrages et équipements destinés à l'exploitation du service public, l'amortissement de toutes les installations, l'organisation et la gestion des relations contractuelles avec les bailleurs, les aménageurs, constructeurs, promoteurs, copropriétés, usagers, etc..., la gestion des relations avec les abonnés, la perception des redevances auprès des abonnés au titre des prestations, la gestion du réseau, incluant la facturation et le recouvrement des sommes dues par les abonnés, les achats de combustibles, d'eau et d'électricité, ainsi que tous produits et charges afférentes à la gestion du service public, le maintien d'un taux de couverture annuel en énergies renouvelables (ENR) supérieur à 65% pendant toute la durée de sa mission. Le délégataire exploitera le service public de production, transport et distribution de chaleur du Sipperec sur le périmètre délégué, à ses frais, risques et périls dans les conditions qui seront prévues dans la convention de délégation de service public. En contrepartie, il sera autorisé à percevoir auprès des abonnés un prix fixé par la convention de délégation de service public qui sera destiné à rémunérer l'ensemble des charges relatives à la gestion du service public qui lui aura été délégué et qu'il supportera. Le délégataire sera substantiellement rémunéré par la perception des redevances qu'il sera autorisé à percevoir auprès des abonnés en

contrepartie de la fourniture du service public. Le délégataire aura en charge le financement des nouveaux ouvrages du réseau dont il aura la maîtrise d'ouvrage au titre de la convention conclue. La constitution d'une société dédiée à la délégation de service public sera demandée au délégataire.

Internal identifier: 26DSP001

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Works

Main classification (cpv): 45251141 Geothermal power station construction work

Additional classification (cpv): 45232140 District-heating mains construction work, 65400000

Other sources of energy supplies and distribution, 09323000 District heating

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 384 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

Additional information: JUGEMENT DES CANDIDATURES : Le Sipperec vérifie les conditions de participation relatives aux capacités et aux aptitudes des candidats. En application de l'article R. 3123-20 du CCP, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, le Sipperec pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. Il informera alors les autres candidats de la mise en œuvre de la présente disposition. Conformément à l'article R. 3123-21 du CCP, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation : -Les candidats qui produisent une candidature incomplète, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R. 3123-20 du CCP, ou contenant de faux renseignements ou documents ; -Les candidats qui produisent une candidature irrecevable. Est irrecevable une candidature présentée par un candidat qui ne peut participer à la procédure de passation en application des articles L. 3123-1 à L. 3123-14, L. 3123-16 et L. 3123-17 du CCP ou qui ne possède pas les capacités ou les aptitudes exigées. En application de l'article L. 1411-5 du CGCT et L. 3123-20 du CCP, les critères de sélection des candidatures de poids équivalents sont les suivants : -Garanties professionnelles et financières ; -Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. -Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ; Au vu des dossiers de candidature, le Sipperec dressera la liste des candidats admis à participer à la suite de la procédure de passation de la délégation service public.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE : L'attention des candidats est attirée sur le fait que la procédure retenue par le Sipperec est une procédure de type "ouvert". A ce titre, les candidats devront remettre, dans le même temps, leur dossier de candidature et leur dossier d'offre, dans les conditions détaillées ci-après. Conformément aux dispositions de

l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, seules les offres des candidats, dont le dossier de candidature aura été jugé suffisant par la commission de délégation de service public au regard des critères fixés au règlement de la consultation, pourront être ouvertes et analysées. Les négociations pourront ensuite être librement organisées avec un ou plusieurs candidats comme indiqué dans la procédure renseignée dans le règlement de la consultation. A l'issue de ces négociations, le Comité syndical du Sipperec désignera le Délégué, approuvera la convention de délégation de service public et autorisera le Président du Sipperec ou son représentant dûment habilité à la signer. Il est porté à l'attention des candidats que l'ensemble des échanges entre les candidats et le Sipperec, pendant la consultation, se feront par écrit via courrier électronique envoyé depuis la plateforme de dématérialisation "Maximilien". Il est donc fortement conseillé de faire apparaître, dans les documents de candidature, l'adresse électronique de la/les personne(s) en charge du dossier pendant la consultation. Il convient de se référer au règlement de la consultation pour davantage de précisions. VISITE OBLIGATOIRE : Dans le cadre de la présente consultation, des visites obligatoires du site d'implantation des puits et de la future centrale sont prévues. Les dates et les modalités de mise en place de ces visites sont renseignées dans le règlement de la consultation.

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Other

Social objective promoted: Employment opportunities for the long-term unemployed, disadvantaged and/or for persons with disabilities

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Name: Conditions économiques et financières

Description: La pondération du critère est de 35%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Criterion:

Type: Quality

Name: Qualité technique et environnementale de l'offre

Description: La pondération du critère est de 30%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Criterion:

Type: Quality

Name: Engagements contractuels et juridiques

Description: La pondération du critère est de 15%, les éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Criterion:

Type: Quality

Name: Qualité du service rendu aux usagers

Description: La pondération du critère est de 10%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Criterion:

Type: Quality

Name: Engagement environnementale et social de l'offre

Description: La pondération du critère est de 10%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/933021?orgAcronyme=d6i>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/933021?orgAcronyme=d6i>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 26/05/2026 14:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Administratif de Paris

Information about review deadlines: Un recours en contestation de validité, délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Le président du Tribunal administratif peut également être saisi en référé : Référé précontractuel, avant la conclusion de la Convention en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (art L.551-1 du même code) ; Référé contractuel, après la conclusion de la Convention (article L551-13 du Code de justice administrative).

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Sipperec

Organisation providing offline access to the procurement documents: Sipperec

Organisation receiving requests to participate: Sipperec

Organisation processing tenders: Sipperec

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Sipperec

Registration number: 25750004100047

Postal address: 173/175 RUE DE BERCY

Town: PARIS

Postcode: 75012

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Contact point: Narguesse AKHONZADA

Email: juridique@sipperec.fr
Telephone: +33 144743200
Internet address: <https://www.sipperec.fr/>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation providing offline access to the procurement documents

Organisation receiving requests to participate

Organisation processing tenders

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal Administratif de Paris

Registration number: 17750005500013

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postcode: 75181

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Roles of this organisation:

Review organisation

10. Change

Version of the previous notice to be changed

:

137285-2026

Main reason for change

:

Buyer correction

10.1. Change

Section identifier: LOT-0001

Description of changes: Sources des motifs d'exclusion lire "Document du marché".

10.1. Change

Section identifier: LOT-0001

Description of changes: Ajout d'informations complémentaires à la procédure, déjà présentes au règlement de la consultation, concernant : le jugement des candidatures, les principales caractéristiques de la procédure, et la visite obligatoire du site d'implantation du projet de géothermie. Ainsi que l'objectif social promu.

10.1. Change

Section identifier: LOT-0001

Description of changes: Ajout des critères d'attribution de la consultation ainsi que leurs pondérations déjà présents au règlement de la consultation.

10.1. Change

Section identifier: LOT-0001

Description of changes: Modification des informations relatives aux délais de recours, au lieu de "voir documents de la consultation" lire "Un recours en contestation de validité, délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R.421-

1 du Code de justice administrative). Le président du Tribunal administratif peut également être saisi en référé : Référé précontractuel, avant la conclusion de la Convention en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (art L.551-1 du même code) ; Référé contractuel, après la conclusion de la Convention (article L551-13 du Code de justice administrative)." Comme renseignées au règlement de la consultation.

Notice information

Notice identifier/version: ae40d807-2d29-48c2-943a-0b648339ff75 - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 19

Notice dispatch date: 03/03/2026 18:27:40 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 154273-2026

OJ S issue number: 45/2026

Publication date: 05/03/2026